



Pénurie d'eau au Maroc: le CESE tire la sonnette d'alarme

Pénurie d'eau au Maroc: le CESE tire la sonnette d'alarme "Le droit à l'eau et la sécurité hydrique sont gravement menacés par un usage intensif", avertit le Conseil économique, social et environnemental, appelant tous les acteurs à entreprendre des mesures urgentes. La situation de pénurie hydrique au Maroc est alarmante puisque ses ressources en eau sont actuellement évaluées à moins de 650 m³/habitant/an, contre 2.500 m³ en 1960, et devraient baisser en deçà de 500 m³ à l'horizon de 2030, a prévenu le CESE. Des études internationales indiquent que les changements climatiques pourraient provoquer la disparition de 80% des ressources d'eau disponibles au Royaume dans les 25 prochaines années. Malgré l'extrême gravité de la situation, la surexploitation des ressources en eau, notamment des nappes souterraines s'accroît, faisant fi des autorisations imposées par la loi, alors que les pouvoirs publics sont dans l'incapacité de mettre en place des moyens de contrôle efficaces, note le CESE. Dans ce cadre, le CESE a mis en avant la nécessité d'agir en urgence pour assurer la sécurité hydrique du Maroc, précisant que le caractère irréversible de la raréfaction des ressources hydriques au Maroc s'accroîtra davantage si aucune mesure n'est prise ou encore si les réformes annoncées tardent à être mises en œuvre. Quelles actions?

Le Conseil a proposé trois grandes catégories d'actions, issues de ses rapports et ses avis, notamment des mesures de sensibilisation urgentes pour agir sur le comportement des usagers. Il

s'agit de:

- Concevoir et mettre en oeuvre une stratégie de communication visant à sensibiliser l'ensemble des usagers (collectivités territoriales, acteurs économiques et citoyens...) de l'importance capitale d'adopter des comportements éco-responsables à l'égard de l'eau; - Rompre avec la pratique d'arrosage des espaces verts publics et des structures sportives et des parcs de loisir avec l'eau potable par un recours systématique à la réutilisation des eaux usés. Il s'agit également de mesures d'ordre institutionnel et réglementaire, à savoir: - Systématiser l'audit et la détection des fuites pour hisser le rendement de l'adduction et de la distribution de l'eau dans les villes au niveau des standards internationaux; - Systématiser l'étude d'impact et d'efficacité hydrique pour les projets d'investissements notamment dans l'agriculture, l'industrie et le tourisme et instaurer le recours à l'arbitrage du chef du gouvernement dans ce domaine; - Entamer une réforme profonde de la tarification nationale et locale de l'eau et des services de l'assainissement liquide et de l'épuration des eaux usées et communiquer les résultats; - Mettre en place un référentiel national de la comptabilité de l'eau qui reflète les coûts réels de l'eau par bassin hydraulique versant, permettant d'assurer une solidarité régionale et sociale via un meilleur ciblage des subventions publiques au secteur et en optimisant les capacités d'autofinancement des régions; - Activer les instances de coordination et de concertation au niveau national et local pour rendre des arbitrages, non seulement liés aux conflits, mais essentiellement aux choix à effectuer au regard des différents critères émanant d'une politique d'investissement et de développement durable. Le CESE évoque également des mesures d'ordre stratégique pour une meilleure allocation des investissements dans le domaine de l'eau, en l'occurrence: - Accélérer le recours massif aux ressources hydriques non conventionnelles, notamment à travers la généralisation du dessalement de l'eau de mer pour les zones côtières et la réutilisation des eaux usées épurées; - Installer, au moins pour les nouveaux lotissements, des réseaux séparatifs et oeuvrer à la généralisation des stations d'épuration. Le 27 septembre 2019

Source web Par Médias 24